



To: Secretaries / CEOs of Unions and Regional Associations in Membership

From: David Carrigy, Head of Member Services

Subject: Law Ruling by Designated Members of Rugby Committee

Date: Août 7, 2009

Ruling: 6: 2009

Demande de précision de la Fédération australienne (ARU) sur la Règle 20 1.f des moins de 19 ans :

1. La variante pour les moins de 19 ans stipule qu'une équipe doit avoir moins de 8 joueurs dans sa mêlée lorsque : « ... l'une des 2 équipes ne peut pas aligner sur le terrain une équipe complète, ou qu'un joueur est exclu pour jeu déloyal ou qu'un joueur blessé quitte le terrain ». Cette Variante s'applique-t-elle également lorsqu'un joueur a reçu un avertissement et est exclu temporairement (carton jaune) ?
2. La Variante pour les moins de 19 ans stipule que « lorsqu'une équipe est incomplète », c'est-à-dire s'il manque 1, 2 ou 3 joueurs, le nombre de joueurs de la mêlée doit être réduit. Aucune distinction n'est faite entre les avants et les arrières. Si un n° 15 est exclu définitivement d'un match, les 2 équipes doivent-elles jouer avec 7 joueurs dans la mêlée, même si elles disposent toujours de 8 joueurs dûment entraînés pour jouer la mêlée ?
3. Si une équipe complète ne peut être alignée car il manque au moins un avant, mais que cette équipe dispose de joueurs dûment entraînés pour jouer les mêlées contestées, le jeu peut-il se poursuivre avec 8 joueurs par équipe dans la mêlée ?

Décision des Membres désignés :

L'équipe complète est utilisée comme référence quant au nombre de joueurs pouvant jouer la mêlée (8 joueurs). Si un avant quitte le terrain et ne peut être



remplacé, en raison d'une blessure, d'une exclusion, d'une exclusion temporaire etc, les 2 équipes doivent réduire le nombre de joueurs en mêlée, de sorte à utiliser un nombre identique de joueurs dans la mêlée.

Si un joueur quelconque (autre qu'un avant) doit quitter le terrain et ne peut être remplacé, le nombre de joueurs dans la mêlée ne sera pas réduit.

En vue d'une clarification, cette Décision sera transmise au Président de la Commission rugby pour une modification de Règle.

Bien sincèrement,

David Carrigy
Head of External and Member Relations